



Les Verts et Les Jeunes Vert-e-s – Réponse à la consultation « Droit de vote à 16 ans »

Nous vous remercions de nous avoir consultés au sujet de l'introduction du droit de vote à 16ans. Nous avons étudié ce projet avec intérêt et c'est avec plaisir que nous vous faisons part de nos observations et suggestions.

Remarques générales

- Comme le rapport en fait mention, même si le débat sur le droit de vote à 16 ans a émergé dans de nombreux cantons, avec ce projet Neuchâtel serait le second canton, après Glaris, à introduire ce droit. Nous saluons cet élan novateur qui donnera une image positive au canton.
- Seule la capacité civique active est visée par le projet, et non pas la capacité civique passive (éligibilité). Nous estimons que cette distinction est judicieuse. Les deux ans sans droit d'éligibilité doivent servir à un apprentissage du système politique, puisque voter et prendre part à la vie politique n'est pas chose qui doit se faire sans les connaissances et la conscience requises.
- L'argument "intérêt pour la politique" nous semble particulièrement pertinent, surtout au vue des faibles taux de participation résultant de certaines votations et élections. Nous proposons par contre d'intégrer des mesures de sensibilisation adéquates (par exemple sous la forme d'un cours ou d'un module "d'éducation civique" ou encore de présentations et débats avec les partis politiques) dans les établissements scolaires accueillant des jeunes de 16 ans. Ces mesures permettraient de les informer de la marche à suivre pour voter, de leur présenter les différents partis en place, de leur expliquer le fonctionnement du système démocratique en Suisse, etc., afin de les sensibiliser à la question et surtout de souligner l'importance de l'acte qu'ils pourront désormais exécuter: voter.
- Nous réfutons l'argument selon lequel les jeunes auraient d'autres centres d'intérêt que la politique et que par conséquent il serait inutile d'étendre leurs droits. Cet argument ne tient pas la route, en effet certains adultes ont également d'autres centres d'intérêt, mais introduire ce droit permettrait à ceux qui s'intéressent aux questions politiques d'exercer leur droit et de faire entendre leur voix.

- La société actuelle rend les jeunes responsables de leurs actes: à 16 ans, un jeune qui commet des délits en subit les conséquences. Donnons-leur la possibilité d'exprimer leurs opinions pour qu'ils se sentent intégrés au fonctionnement de la société et qu'ils puissent prendre part à la direction dans laquelle le gouvernement souhaite aller.
- Seules 4000 personnes seraient touchées par cette révision, ce qui doit rationaliser les craintes des opposants. De plus, aucune incidence financière n'émerge du projet, si ce n'est, comme le cite le rapport, l'impression et la mise sous pli de matériel de vote supplémentaire pour ces jeunes de 16 à 18 ans, ce qui est négligeable.
- Dans le contexte sociétal actuel, où les thèmes des transports, de l'agglomération, de la formation et de l'évolution technologique toujours plus rapide deviennent de plus en plus importants, il devient crucial que les jeunes, directement intéressés et touchés par ces thèmes, puissent participer aux réflexions et aux décisions qui sont prises dans ces domaines.

Conclusion

Les Verts et les Jeunes Vert-e-s neuchâtelois sont favorables à ce projet d'abaissement du droit de vote à 16 ans au niveau cantonal et aux modifications législatives qui en découlent. Toutefois, l'argumentaire du rapport ne nous semble pas suffisant et pas assez développé pour convaincre le Grand Conseil: il conviendrait de l'étoffer à l'aide notamment des arguments ci-dessus.

En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Novembre 2012